

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2026\_4\_11

**Objet : Approbation de la convention  
Econome de flux entre l'Atelier de  
l'environnement – CPIE du Pays d'Aix et  
la commune de la Fare les Oliviers**

**VOTE**

**22 voix POUR – 7 ABSTENTIONS de M.  
LOMBARDO – Mme DELOUS – M.  
DUBOURDIEU - Mme MAROUZÉ - M.  
NOEL Stéphane - Mme ISOARDO Linda et  
M. MOUZON André**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

**LA FARE LES OLIVIERS**

**Séance du 28 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Carine WECKERLIN, 1<sup>ère</sup> adjointe, sur la convocation qui lui a été adressée, le vingt-deux avril deux mille vingt-six.

Etaient présents :

M. MARCILIAC Jérôme, Mme WECKERLIN Carine, M. AGARD Christophe, Mme GARCIA Chantal, M. MARTIN Patrice, Mme CLAUZEL Nathalie, M. SPINELLY Éric, Mme TRANCHARD Céline, M. BARBAROUX Charly, Mme GIORSETTI Marie-Laure, M. PALMERINI Denis, Mme VALLET Christine, M. DI-SAPIO Lionel, M. MORGANTE Michel, Mme LEPAGE Jessica, M. LAURENT Sébastien, Mme THIERY Sylvie, M. NERCY Julien, Mme BERTOCCHIO-EGEA Josiane, M. MIGLIORE Rémi, M. LOMBARDO Yves, Mme DELOUS Céline, M. DUBOURDIEU Roland, Mme MAROUZÉ Véronique, M. NOEL Stéphane, M. MOUZON André et M. CAMPANELLI Richard

Absents excusés donnant pouvoir :

Mme JOFES Graziella à Mme TRANCHARD Céline  
Mme ISOARDO Linda à M. MOUZON André

Secrétaire de la séance : Mme GARCIA Chantal

## Approbation de la convention Économe de flux l'environnement – CPIE du Pays d'Aix et la commune de la Fare les Oliviers

Dans un contexte de hausse des coûts de l'énergie et de renforcement des obligations réglementaires (notamment le dispositif Éco Énergie Tertiaire – « décret tertiaire »), la commune souhaite renforcer la maîtrise des consommations énergétiques de son patrimoine communal.

L'Atelier de l'Environnement – CPIE du Pays d'Aix, association loi 1901 labellisée Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), propose un service mutualisé d'accompagnement des communes à la maîtrise de leurs consommations d'énergie et d'eau par la mise à disposition d'un économe de flux.

Cette mission s'inscrit dans les objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui soutient financièrement ce dispositif.

La convention a pour objet de définir les modalités techniques et financières de l'accompagnement de la commune par un économe de flux du CPIE du Pays d'Aix, afin :

- D'améliorer la connaissance du patrimoine communal et des consommations énergétiques,
- D'optimiser les contrats de fourniture d'énergie,
- De suivre et analyser les consommations d'énergie,
- D'accompagner la commune dans le respect de ses obligations réglementaires, notamment le décret tertiaire (plateforme OPERAT),
- D'appuyer techniquement les projets de rénovation énergétique du patrimoine bâti,
- D'assurer une veille réglementaire et financière en matière d'énergie.

Les missions sont modulables et ajustables en fonction des besoins de la commune et de l'avancement des projets.

La convention est conclue pour une durée de deux ans, avec un engagement ferme d'un an. Elle est ensuite reconduite tacitement pour la seconde année, chaque partie conservant la possibilité de la dénoncer à l'issue de chaque période annuelle, dans les conditions prévues.

Le coût de la mission est fixé à 2,30 € par habitant et par an. Le financement par la Métropole permet d'obtenir un reste à charge pour la commune de 1 €/habitant/an en 2026. Pour les exercices 2027 et 2028, l'aide de la Métropole AMP sera déduite des règlements en fonction du montant du soutien financier qui sera acté dans les potentielles délibérations Métropolitaines.

Le montant de la subvention à verser à l'association est fixé de la manière suivante : il est calculé sur la base du nombre d'habitants de la commune, déterminé selon la population municipale légale de référence issue du dernier recensement publié par l'INSEE.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention « Économe de Flux » entre la commune de La Fare-les-Oliviers et l'Atelier de l'Environnement – CPIE du Pays d'Aix,
- d'approuver le versement d'une subvention à l'association dans les conditions définies ci-avant,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document afférent,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Métropole Aix-Marseille-Provence,  
**VU** le projet de convention « Économe de Flux », annexée à la présente délibération.

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet de convention « Économe de Flux » à intervenir entre la commune de la Fare les Oliviers et l'Atelier de l'Environnement – CPIE du Pays d'Aix, telle que jointe en annexe à la présente délibération.

**APPROUVE** le versement d'une subvention au CPIE du Pays d'Aix dans les conditions fixées à l'article 7 de la convention.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à son exécution.

**DIT** que les crédits sont prévus au budget communal aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

La Première Adjointe

Carine WECKERLIN



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA

